

Décision 92-D-31 du 28 avril 1992

relative à des pratiques relevées lors des marchés publics conclus par la ville de Volvic et le conseil général du Puy-de-Dôme, à l'occasion de la construction d'un complexe polyvalent et de l'hôtel du département à Clermont-Ferrand

Posted on: 08 mai 1992 |

Présentation de la décision

Lire

le texte intégral de la décision

77.27 Ko